

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1973

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Travaux de voirie et de signalisation lumineuse - Offre de concours de la société d'économie mixte la Cité Internationale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La desserte du parc de stationnement LPA (Lyon Parc Auto) et des nouveaux immeubles Georges V à la Cité Internationale nécessite des travaux d'aménagement de voirie et de signalisation lumineuse sur le quai Général de Gaulle à Lyon 6°.

Ces travaux sont estimés à 131 472,13 € HT pour la voirie et à 31 391,97 € HT pour la signalisation lumineuse.

La société d'économie mixte Cité Internationale a accepté de participer au financement de ces travaux par une offre de concours sur la base du montant hors taxes, compte tenu de la récupération de la TVA par la Communauté urbaine par le biais du FCTVA.

La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront exécutés dans le cadre des marchés de travaux de la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte l'offre de concours de la société d'économie mixte la Cité Internationale pour des travaux quai Général de Gaulle à Lyon 6°, travaux de voirie pour un montant hors taxes de 131 472,13 € et travaux de signalisation lumineuse pour un montant hors taxes de 31 391,97 €.

2° - L'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme déplacements urbains - opération n° 0582 - action de proximité territoriale - pour un montant de 162 864,10 € en recettes et 194 785,46 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,